

# COMMUNE DE FAVIERES

## Département de la SOMME

Séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026 18 h30

**Présents :** Mesdames et Messieurs Michèle SOHET, Yves DENYS, Valérie DESMOLINS, Hervé SMETS, Claude SAUVAGE, Pascal TELLIER, Nathalie MACLET, Pascal BERZIN, Jean-Matthieu MARO, Myriam LEJEUNE.

**Excusée :** Sabine RIVES qui a donné procuration à Nathalie MACLET.

**Secrétaire de séance :** Claude SAUVAGE.

### Ordre du jour

- Approbation du PV du 02 avril 2026
- Délibération 1 : compte de gestion 2025
- Délibération 2 : compte administratif 2025
- Délibération 3 : Affectation des résultats
- Tableau des effectifs
- Traitements et indemnités
- Vote des taux – impôts locaux
- Approbation du budget 2026
- Informations des commissions.

### Adoption du PV du 02 Avril 2026

Le PV est adopté à l'unanimité

### 1-2 - Compte de gestion 2025 et Compte administratif 2025

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- ☐ **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- ☐ **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Ci-joint les résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget.

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents chiffres du compte administratif **qui sont en concordance avec le Compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur de Doullens**

Elle précise que c'est la dernière année que seront votés distinctement les comptes administratif et de gestion, dès l'année prochaine il y aura un document unique.

### Section de fonctionnement

**DEPENSES : 340 662.19 €**

**RECETTES : 431 241.95 €**

**REPORT (N-1) : :+ 107 649.74 €**

**Section d'investissement :**

**DEPENSES : 463 023.57 €**

**RECETTES : 787 552.61 €**

**REPORT (N-1) 1068 : 332 030.38 €**

**RESULTAT CUMULE :**

**DEPENSES : 1 135 716.14 €**

**RECETTES ; 1 326 444.30**

**Excédent à reporter (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 190 728.16 €**

Mme le Maire: précise que l'année 2025 a été difficile pour les finances de la commune, impactées depuis plusieurs années par les travaux de l'église, heureusement terminés aujourd'hui.

Ce qui importe en ce début d'année, c'est de reprendre le cap notamment en ce qui concerne l'entretien du village, et les investissements nécessaires à une meilleure qualité de vie des habitants de Favères. C'est ce que nous détaillerons tout à l'heure lorsque sera débattu le budget 2026.

**VOTE : le compte de gestion est adopté à l'unanimité : 11 voix**

J.M MARO fait remarquer que 55 000 € étaient prévus pour les travaux d'entretien de la voirie mais que ces travaux n'ont pas été exécutés, il en demande la raison.

Madame la Maire répond que suite aux dépenses importantes liées à la rénovation du chœur de l'église, et sans visibilité financière il a été jugé préférable d'être prudent quant aux dépenses de fonctionnement. Ce fut le choix du maire précédant, Mr Taeck.

Myriam LEJEUNE demande pourquoi l'argent n'a pas été dépensé.

Madame la Maire répond que c'est ce qu'elle a expliqué précédemment par rapport à l'entretien du village et que le budget qui sera présenté en tiendra compte.

Conformément au règlement, Madame le Maire demande d'élire un Président pour le vote du Compte administratif

**M Claude SAUVAGE est nommé Président**

**Madame la Maire quitte la salle**

**VOTE :**

**8 voix pour ; 1 voix contre (JM MARO) ; 1 abstention (Myriam LEJEUNE).**

**Le compte administratif est adopté**

### **3- Délibération : Affectation de résultats**

**Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (ligne 1068) : 8 750 €
- Résultat de fonctionnement cumulé : 198 229,50 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 190 728,16 €

Ce résultat, qui avait été évoqué en novembre 2025 par Sandrine, mais dont nous attendions la confirmation par la perception, est une bonne nouvelle, même si nous sommes conscients qu'il est le résultat de la non réalisation de certains points évoqués précédemment, mais aussi de plus de recettes qu'annoncées.

Il nous permet d'avancer dans les projets plus sereinement.

**VOTE : adopté à l'unanimité : 11 voix**

### **4- Délibération : Tableau des effectifs**

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

| Cadres d'emplois    | Grades                                    | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service |
|---------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Services techniques | Adjoint technique 2ème Classe             | 1 TC à raison de 35 h hebdomadaires               |
|                     | Adjoint technique 2ème Classe             | 1 TNC à raison de 10 h hebdomadaires              |
|                     | 1 Adjoint technique principal 1ère classe | 1 TC à raison de 35 h hebdomadaires               |
| Direction           | Rédacteur principal 1 ère classe          | 1 TC à raison de 35 h hebdomadaires               |

**Vote : adopté à l'unanimité : 11 voix**

### **5- Délibération : Traitements et Indemnités**

Il est proposé de faire application à l'égard des employés municipaux titulaires ou auxiliaires, à temps complet ou incomplet, de l'ensemble des dispositions prévues par les arrêtés ministériels (Intérieur) des 20 février 1958 et 25 mars 1958, concernant la revalorisation automatique des traitements et indemnités des agents des Collectivités locales.

La présente décision qui pourra être rapportée à tout moment, prendra effet à compter du 01/01/2026. Elle devra faire l'objet chaque année d'une mention expresse de reconduction à l'occasion du vote du budget primitif.

Conformément à la circulaire ministérielle (Intérieur) n° 444 du 30 août 1958, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sera soumis aux mêmes dispositions.

Mme le Maire : Concernant les indemnités des élus, le sujet a été évoqué le 2 avril et le conseil a délibéré. Mais ce point doit à nouveau être abordé lors de la discussion sur le budget.

Indemnités de fonction maximales dans les communes :

Art 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'art L 21-23-23 et L 2123-24 du Ncgct

Population de moins de - 500 habitants

Maire : Taux maxi 28.1%

Adjoint : taux maxi : 10.89 %

A la demande de JM MARO, 2 votes distinctifs : traitements et indemnités :

#### **VOTES:**

**Pour les traitements des agents : adopté à l'unanimité : 11voix**

**Pour les indemnités des élus : 9 voix pour , 2 Abstentions (JM Maro, Myriam Lejeune)**

#### **5- Délibération Vote du Taux des taxes locales directes**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame la Maire propose de maintenir les taux de la part communale comme suit :

- Pour la taxe d'habitation : 7.70 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.36%
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.47%
- Madame la Maire précise que les bases locatives sont fixées par l'administration.
- Le produit des taxes locales s'élève à 132 649 €

Le taux de la part communale pour le calcul de la taxe d'habitation n'a pas évolué pendant près de 20 ans. Elle est passé en 2024 de 7.32 % à 7.70 %,

Nous ne souhaitons pas aller au-delà.-

**VOTE : adopté à l'unanimité : 11 voix .**

#### **15 – Délibération : Budget primitif 2026**

Mme la Maire :

Le budget primitif présenté est la résultante de la compilation des propositions émises par les élus dans les commissions lors de la réunion du 7 avril.

Tous les projets abordés seront bien sûr affinés, des demandes de subventions seront faites, et nous reviendrons régulièrement au conseil pour faire le point.

Parmi les projets importants il y a :

- la création d'un véritable espace de jeux pour les enfants, et la mise en sécurité du city-stade
- le remplacement du véhicule de nos agents, qui arrive en bout de course...
- de nouveaux panneaux de signalisation pour remplacer ceux qui ont disparus, ceux qui ont été abîmés et de nouveaux indispensables pour la sécurité de tous.
- des travaux de réfection pour nos salles communales, et leur équipement en défibrillateurs
- un vaste chantier d'entretien des fossés communaux avec en priorité interventions sur les bouchons, et la remise en état de certaines routes.
- nous avons aussi choisi de créer du lien en mettant en place un calendrier de festivités.

Cela va occuper de façon soutenue nos élus dans les commissions qui se sont déjà mis au travail. Quelques économies sont également attendues : le changement de fournisseur de gaz ( chauffage) qui fera passer le tarif de 2600€ la tonne à 1600 €, prix bloqué pendant 5 ans, économie qui se répercutera aussi aux locataires, mais dans une moindre mesure. (2300 au lieu de 3000€) et un changement de station service pour le carburant devrait également alléger les factures.

### **Budget primitif 2026**

#### **Section d'investissement.**

##### **Dépenses.**

- 16 Emprunts et dettes 13 300.00 (montant corrigé)
- 2013 Terrains aménagés 40 000.00
- 2135 immobilisations corporelles 30 000.00
- 21538 installations générales autres réseaux 30 000.00
- 2157 matériel et outillage technique 5 000.00
- 2158 matériel et outillage technique 1 000.00
- 2182 matériel de transport 30 000.00
- 2183 matériel informatique 1 800.00
- 2188 autres immobilisations corporelles 4 500.00
- D001 Solde d'exécution négatif 7 501.34

##### **Recettes**

10222 FCTVA 69 914.00

Excédent de fonctionnement capitalisés 7 501.34

Virement de la section de fonctionnement 85 686.00

**Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 163 101.34**

## Section de fonctionnement.

### Dépenses

- ☐ Charges à caractère général : 238 905.16 €
- ☐ Charges de personnel et frais : 181 000.00 €
- ☐ Atténuation de produits : 8 000.00 €
- ☐ Autres Charges de gestion courante : 58 239.00 €
- ☐ Charges financières : 2 000.00 €
- ☐ Charges spécifiques : 4200.00 €
- ☐ Dotation aux amortissements et provisions : 61 €
- ☐ Virement à la section d'investissement : 85 686.00

### Recettes.

- ☐ Impôts et taxes : 20 000.00 €
- ☐ Produits des services : 31 100.00 €
- ☐ Fiscalité locale : 132 000.00
- ☐ Dotations et participations : 178 763.00
- ☐ Produits gestion courante ; 25 000.00 €
- ☐ produit spécifique : 500€ ( ligne ajoutée)
- ☐ Résultat de fonctionnement reporté : 190 728.16 €

**Le budget de la section de fonctionnement est en équilibre avec 578 091.16 € pour les dépenses et pour les recettes**

**Le Budget Total de la commune est en équilibre avec 741 192.50 € pour les dépenses et la somme de 741 192.50 € pour les recettes**

Mme Biget demande à ce que soit rectifié la montant emprunts et dettes (dépenses investissement) pour 13 300 € et non 14 000 (qui était l'estimation. )

J.M. MARO a trouvé une erreur de 500 € en section de fonctionnement dans le récapitulatif présenté et remet en cause le travail de la commission des finances.

La secrétaire Sandrine BIGET rectifie l'oubli, il s'agit d'une ligne manquante dans les recettes : « produits spécifiques » de 500€ mais bien reprise page 16 sur le tableau officiel .

Par ailleurs, M MARO demande une meilleure visibilité, et pourquoi le budget de fonctionnement n'est pas en sur équilibre par rapport aux fonds non utilisés.

Madame la Maire répond qu'elle préfère un budget de fonctionnement en équilibre pour des raisons de sincérité, elle indique avoir donné bien plus d'informations qu'obtenues dans la mandature précédente, et notamment le détail des prévisions d'investissement.

JM MARO demande des précisions sur les travaux prévus à la chapelle.

Réponse de Madame la Maire : remplacement des fenêtres existantes en très mauvais état et pose de vitraux. Ces travaux seront financés par des dons récoltés par l'association de sauvegarde de

l'Eglise de Favières et de la Chapelle du Hamelet et des subventions. Comme l'association ne peut pas récupérer la TVA, elle versera les fonds récoltés à la commune qui en assurera le règlement.

JM MARO demande que le conseil municipal soit informé sur le projet.

Madame la Maire répond que, pour le moment, cela concerne l'association. Le conseil sera informé au moment voulu.

JM MARO demande des informations au sujet du « City Pocket ».

Réponse de Madame la Maire : cela concerne le compte 2183, matériel informatique (1800 € prévus) qui englobe ce dispositif (information des habitants par sms) ainsi que le nouveau site communal.

**VOTE : 10 voix pour, 1 abstention (JM MARO, pour manque d'informations).**

#### Questions et infos diverses :

JM MARO demande des précisions sur la destruction des **frelons** en précisant que normalement la campagne est terminée.

Réponse de Madame la Maire: prise en charge par la commune à hauteur de 50 % du montant du prestataire. Elle précise que les pièges à frelons sont arrivés.

JM MARO demande si ces pièges sont sélectifs et si le budget est défini.

La réponse est oui, avec un budget prévu de 1 300 €.

JM MARO demande la **publication des PV** sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Réponse : fait sur les panneaux, site pas disponible. Il demande si la municipalité a récupéré l'ensemble des **fermages**, ce que confirme Mme Biget.

**Nids de poules :** JM MARO remercie l'équipe municipale pour les travaux réalisés mais il craint que les matériaux utilisés se dégradent.

Réponse d'Hervé SMETS : il faut attendre que ces matériaux se tassent et pour ce faire, un peu de pluie serait la bienvenue. Pour consolider le tout, une couche d'enrobés sera déposée sur les nids de poule (route).

La prochaine réunion du **Conseil Municipal** aura lieu le 5 juin 2026 . Cette réunion est obligatoire à cette date car elle concerne les élections sénatoriales.

#### **Dates à retenir :**

- 8 mai : célébration de la commémoration de la fin de la guerre. Invitation en cours

Plusieurs rallyes cyclistes et équestre traverseront notre village :

- 16 mai: rallye cycliste « la Jules Verne Baie de Somme »

- 17 mai : rallye équestre de « Cheval et Nature Ponthoile », composé de cavaliers et attelages

- 23 mai : Vélo Maritime, avec la participation de l'association pour la sauvegarde de l'église et de la chapelle qui assurera avec les élus de la mairie le ravitaillement devant l'église. A cette occasion une visite guidée de l'église sera organisée par le Parc Régional

- 25 mai : balade gourmande avec l'association du Petit train de la somme

- 4 juin repas des Aînés au Restaurant des Saules, invitation en cours.

Séance levée à 19 h 30.